



l'Économie au service de l'humain

- REPRÉSENTATION et PROMOTION de l'ESS et de ses valeurs
- OBSERVATION de l'ESS
- DÉVELOPPEMENT des entreprises de l'ESS
- INFORMATION et FORMATION
- ANIMATION des territoires
- COMMUNICATION et ÉVÉNEMENTIEL



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Occitanie**



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Une finalité
d'intérêt général



Une gouvernance
démocratique



Un ancrage territorial
et une mobilisation
citoyenne



Une lucrativité
limitée



Une libre
adhésion

RECONNAISSANCE LÉGISLATIVE DE L'ESS

La Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative «d'un mode d'entreprendre différent».

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - *Les bénéficiaires sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;*
 - *Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ;*
 - *En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.*

COMPOSITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme :

LES ASSOCIATIONS LOI 1901

« Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices » [art. 1 loi 1901].

LES COOPÉRATIVES

constituées de membres associés qui détiennent au moins une part dans la structure, leur gouvernance est fondée sur le principe démocratique « une personne, une voix. »

LES MUTUELLES

à but non lucratif, elles sont actrices de la santé et des assurances

LES FONDATIONS

de personnes, d'entreprises ou « abritées » par une autre fondation

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

à statut commercial, ces entreprises respectent les principes fondateurs de l'ESS. Leur finalité est sociale, et prioritaire par rapport à leurs objectifs économiques.

ZOOM SUR L'ESS EN OCCITANIE



17 800 entreprises de l'ESS



214 000 salariés de l'ESS



versées annuellement en
région aux salariés de l'ESS

L'OFFRE DE SERVICES DE LA CRESS OCCITANIE

L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES DE L'ESS ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

REPRÉSENTER :

- Représenter et **défendre les intérêts** des entreprises de l'ESS régionales

OBSERVER :

- Réalisation de **diagnostics, d'enquêtes et d'études**
- Tenue de la **liste des entreprises** ESS régionales

DÉVELOPPER :

- Animation et appui à la **structuration de filières**
- Portail des achats responsables **Coventis**, le salon des affaires socialement responsables et RDV d'affaires sur les territoires Coventis Club

INFORMER/FORMER

- **Accueil/Information/Orientation** des entreprises et porteurs de projet ESS
- **Formations**

ANIMER LES TERRITOIRES :

- **Sensibilisation à l'ESS** sur l'ensemble du territoire
- Organisation de **rencontres thématiques** et/ou temps d'échanges

COMMUNIQUER :

- **Diffusion de l'actualité ESS** régionale, nationale et européenne
- **Événementiel** (Mois de l'ESS, actions de sensibilisation/valorisation,...)

LES PUBLICATIONS DE LA CRESS OCCITANIE

LES FOCUS



LES PANORAMAS TERRITORIAUX



LES GUIDES ENTREPRENDRE EN ESS



LES FICHES ENTREPRISES DE L'ESS



LES NOTES DE CONJONCTURE



LA LETTRE TRIMESTRIELLE



Toutes les publications de la CRESS Occitanie sont à retrouver ou à télécharger sur www.cressoccitanie.org